

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00342

Numéro SIREN : 404 350 639

Nom ou dénomination : BOLUDA MARSEILLE FOS

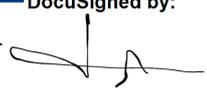
Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt 10279

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU

Etats financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

Certifiés conformes en date du 30
juin 2022

DocuSigned by:

E1068732891E408...



BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**Bilan aux 31 décembre 2021 et 2020****(En euros)**

ACTIF	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Concession, Brevet et Droits similaires	(3)	-	-
Fonds commercial	(3)	1 540 484	1 540 484
Constructions	(3)	280 807	129 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	(3)	93 695	107 834
Autres immobilisations corporelles	(3)	5 948	6 052
Immobilisations corporelles en cours	(3)	38 832	17 886
Immobilisations incorporelles et corporelles		1 959 765	1 802 110
Participations	(4)	2 000	2 000
Autres immobilisations financières	(4)	963 128	32 912
Immobilisations financières		965 128	34 912
Total de l'actif immobilisé		2 924 894	1 837 022
Stocks	(2.5)	309 380	182 373
Avances et acomptes versés sur commandes		26 602	13 997
Clients et comptes rattachés	(5)	2 335 304	2 537 528
Autres créances	(5)	8 946 822	4 358 620
Disponibilités		3 442	436
Charges constatées d'avance		300	28 135
Total de l'actif circulant		11 621 850	7 121 088
TOTAL DEL'ACTIF		14 546 744	8 958 111

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**Bilan aux 31 décembre 2021 et 2020****(En euros)**

PASSIF	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	(13)	305 000	305 000
Prime d'émission	(13)	1 905 092	1 905 092
Réserve légale	(13)	30 500	30 500
Autres réserves	(13)	481 747	481 747
Report à nouveau	(13)	(9 627 330)	(3 606 287)
Résultat de l'exercice	(13)	(2 608 300)	(6 021 043)
Subventions d'équipement reçues	(13)	120 872	-
Capitaux propres		(9 392 418)	(6 904 991)
Provisions pour charges	(8)	3 766 151	3 552 067
Provisions pour risques et charges		3 766 151	3 552 067
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - Découverts bancaires	(6)	-	1 053
Fournisseurs et comptes rattachés	(7)	9 851 783	2 862 296
Dettes fiscales et sociales	(7)	4 447 753	4 478 190
Autres dettes	(7)	5 873 475	4 969 496
Total des dettes		20 173 011	12 311 034
TOTAL DUPASSIF		14 546 744	8 958 111

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**Compte de résultat
Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020****(En euros)**

	Note	Exercices clos le 31 décembre	
		2021	2020
Durée de l'exercice en mois		12	12
Services vendus		27 253 731	25 240 367
Chiffre d'affaires	(9)	27 253 731	25 240 367
Subventions d'exploitation		151 475	151 022
Reprises sur provisions et transfert de charges	(14)	1 485 935	2 612 512
Produits d'exploitation		28 891 140	28 003 901
Achats autres approvisionnements		1 408 141	877 531
Variation de stocks		(127 007)	231 889
Autres achats et charges externes		12 888 442	14 236 844
Impôts, taxes et versements assimilés		466 508	579 515
Salaires et traitements		11 840 602	12 602 656
Charges sociales		3 368 196	3 970 333
Dotations aux amortissements sur immobilisations		89 928	92 994
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 551 151	1 315 067
Autres charges		13	31 268
Charges d'exploitation		31 485 976	33 938 097
Résultat d'exploitation		(2 594 835)	(5 934 195)
Résultat financier	(10)	(13 122)	(15 144)
Résultat exceptionnel	(11)	(342)	(71 703)
Impôts sur les bénéfices	(12)	-	-
Résultat de l'exercice		(2 608 300)	(6 021 043)

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Présentation de Boluda Marseille Fos (la Société)

L'annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total bilan est de 14 546 744 euros et le résultat de l'exercice dégage une perte comptable de (2 608 300 euros). L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

1.1 Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.2 Evènements significatifs de l'exercice

1.2.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social (cf note 13).

1.2.2 Covid -19

Une grande majorité de la planète se trouve confrontée aujourd'hui à une épidémie virale liée au Covid19.

Des mesures drastiques ont été adoptées par bon nombre de gouvernements afin d'endiguer la propagation de ce virus, dont l'une a résidé dans l'interdiction temporaire d'exercice de certaines professions ou commerces, et dont une autre a obligé au confinement des populations à leur domicile.

Ces dispositions ont eu des répercussions très sensibles sur l'activité économique des entreprises et sur la consommation des entreprises et des ménages.

Parmi toutes solutions offertes par l'État pour tenter de minimiser l'impact de cette situation, la Société a utilisé le dispositif de l'étalement du paiement des charges sociales et fiscales. Au 31 décembre 2021, notre entité était à jour de ses cotisations.

A noter que la Société n'a pas eu recours au PGE (prêt garanti par l'Etat).

Cet événement se poursuivra sans aucun doute sur l'année 2022, et nous prendrons les mesures adéquates lorsque celles-ci s'avèreront nécessaires.

1.2.3 Risques environnementaux et climatiques

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur.

Au cours des années 2020 et 2021, la Société n'a réalisé aucuns investissements environnementaux et n'a engagé aucune dépense importante pour la protection et amélioration de l'environnement.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugé nécessaire à la clôture de l'exercice 2021.

1.3 Evènements postérieurs de l'exercice

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

Les évènements particuliers nés de la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie sont sans effet sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers annuels de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Enfin, il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable professionnel des Transports Maritimes présenté par le Comité Central des Armateurs de France et approuvé par le Conseil National de la Comptabilité (avis de conformité n°17).

Les principes, règles et méthodes comptables détaillés ci-après ont été appliqués de manière uniforme aux exercices précédents.

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

2.1. Immobilisations corporelles

Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles érigent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis par la Société sont amortis sur une durée de douze mois suivant le mode linéaire.

2.3. Immobilisations financières

La nécessité d'une dépréciation des titres de participation est déterminée par la revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dégagés par la filiale et son niveau d'actif net

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.4. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont principalement composés de soutes au 31 décembre 2020¹.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.7. Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette est inférieure à leur valeur nominale.

2.8. Risque de non-recouvrement

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des sociétés françaises. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique unique, ne présentant pas de risques pays.

2.9. Autres passifs à long terme

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités ; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de l'organisme de certification.

2.10. Avantages accordés au personnel

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant ; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté,...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

taux de mortalité. Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux, mais sont mentionnées dans les engagements hors bilan.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Ce changement a conduit à une reprise partielle de la valeur de l'engagement existant à hauteur de 923 KE.

Les hypothèses actuarielles retenues par le cabinet Towers Watson à la clôture sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 Décembre 2021
Taux d'actualisation	0,45%
Taux d'inflation	1,80%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	
- Marins	55 ans
- Sédentaires	62 ans

MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre des règles sur les passifs, une provision pour médailles du travail correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise est constituée.

INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

2.11. Intégration fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA FRANCE a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1er janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au 31 décembre 2021 pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021		Net	Net 2020
	Brut	Amortissements		
Brevets, licences, marques, logiciels	47 845	47 845	-	-
Fonds commercial	1 540 484	-	1 540 484	1 540 484
Constructions	457 493	176 687	280 807	129 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	483 200	389 505	93 695	107 834
Autres immobilisations corporelles	66 122	60 174	5 948	6 052
Immobilisations en cours	38 832	-	38 832	17 886
Total	2 633 976	674 211	1 959 765	1 802 110

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

	A l'ouverture de l'exercice 2021	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	A la clôture de l'exercice 2021
Brevets, Licences, Marques, Logiciels	47 845	-	-	-	47 845
Fonds commercial	1 540 484	-	-	-	1 540 484
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	287 783	179 220	13 197	3 686	457 493
Matériels et outillage	438 258	43 462	9 000	10 481	483 200
Autres installations générales	43 350	-	-	-	43 350
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 682	1 090	-	-	22 772
Immobilisations corporelles en cours	17 886	35 112	-	(14 167)	38 832
Total des valeurs brutes	2 397 289	258 884	22 197	-	2 633 976

La variation des amortissements sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

	Ouverture	31 décembre 2021		Clôture
		Dotation	Reprise	
Brevets, licences, marques, Logiciels	47 845	-	-	47 845
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	157 930	29 435	10 679	176 687
Matériels et outillage	330 424	59 299	217	389 505
Autres installations générales	43 350	-	-	43 350
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 630	1 194	-	16 824
Total	595 178	89 928	10 896	674 211

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre	
	2021	2020
Titres Cogere	2 000	2 000
Dépôts et cautions versés	32 554	32 912
Fonds de Garantie	930 574	-
Valeur brute	965 128	34 912
Dépréciation des titres de participation	-	-
Valeur nette	965 128	34 912

Fonds de Garantie :

La Société a signé le 29 décembre 2020 un contrat d'affacturage avec la société Crédit Agricole Leasing & Factoring. Le fonds immobilisé est destiné à maintenir les sommes cédées et indisponibles au financement.

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**5. Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre	
	2 021	2020
Clients et comptes rattachés	2 385 332	2 588 519
Groupe et associés	7 783 243	2 725 273
TVA déductible et autres créances fiscales	63 515	151 290
Fournisseurs-avoirs à recevoir	80 377	96 356
Compte d'affacturage	677 430	944 208
Sinistres à recouvrir	52 699	-
Autres créances d'exploitation	289 558	441 493
Valeur brute	11 332 155	6 947 139
Dépréciations	50 028	50 992
Valeur nette	11 282 126	6 896 147

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les créances d'exploitation « Groupe et associés » correspondent pour l'essentiel à la trésorerie gérée en pool au niveau du groupe Boluda. Au 31 décembre 2021, un montant de 7 146 518 euros était mis à disposition du pool par la Société.

Détail des produits à recevoir

	31 décembre	
	2021	2020
Indemnités à récupérer auprès du personnel	109 609	43 323
Sinistres à recouvrir	52 699	220 753
CET	-	83 492
Fournisseurs-avoirs à recevoir	80 377	96 356
Intérêts courus à recevoir	2 226	359
Total	244 911	444 283

6. Dettes financières

Néant

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**7. Dettes d'exploitation et autres dettes**

Les dettes d'exploitation et autres dettes s'analysent comme suit (en euros) :

	31 décembre	
	2021	2020
Fournisseurs et comptes rattachés	9 851 783	2 862 296
Dettes fiscales et sociales	4 447 753	4 478 190
Rabais, Remises, Ristournes à accorder	5 873 475	4 969 289
Total	20 173 011	12 309 775

Les dettes d'exploitation sont exigibles à moins d'un an.

Détail des charges à payer

	31 décembre	
	2021	2020
Intéressement	181 713	120 572
Fournisseurs factures non parvenues	543 657	254 767
Provision congés payés	3 168 371	3 144 631
Charges à payer sur frais de personnel	-	10 050
Taxe d'apprentissage	9 963	2 365
Formation professionnelle continue	13 427	18 381
Participation à l'effort de construction	49 346	50 145
Organic	13 261	9 965
CET	20 159	-
Taxe sur véhicules sociétés	1 630	1 884
Autres impôts et taxes à verser	6 000	3 857
Rabais, remises, ristournes à accorder	5 873 475	4 969 289
Intérêts courus divers à payer	-	48
Total	9 881 003	8 585 954

8. Provisions

Les provisions inscrites au passif du bilan se détaillent comme suit (en euros) :

	A l'ouverture de l'exercice 2021	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2021
Grosses réparations	3 502 000	1 503 000	1 286 000	1 000	3 718 000
Médailles du travail	50 067	48 151	1 829	48 238	48 151
Total des provisions	3 552 067	1 551 151	1 287 829	56 033	3 759 356

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**9. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2021			Total	31 décembre 2020
	Remorquage	Assistances	Autres		
Chiffre d'affaires :					
France	27 217	-	37	27 254	25 240
Export	-	-	-	-	-
Total	27 217	-	37	27 254	25 240

10. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Intérêts sur créances et compte-courant	4 237	5 559
Produits financiers	4 237	5 559
Intérêts et charges assimilés	6 182	4 581
Autres charges financières	11 177	16 121
Charges financières	17 359	20 703
Résultat financier	(13 122)	(15 144)

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**11. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Boni sur créances	19 462	-
Reprise provision sur contrôle URSSAF	-	6 795
Prix de vente immob.corp.	4 500	26 211
Produits exceptionnels sur op. de gestion	2	36
Produits exceptionnels	23 964	33 042
Autres charges exceptionnels sur op. de gestion	2	2
Part armateur sur sinistres remorqueurs	12 620	76 862
Pertes sur créances	383	-
VCN des immob.corporelles.cédées	11 301	27 882
Charges exceptionnelles	24 306	104 745
Résultat exceptionnel	(342)	(71 703)

12. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(2 607 958)	-	(2 607 958)
Résultat exceptionnel à CT	(342)	-	(342)
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE	(2 608 300)	-	(2 608 300)

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**13. Capitaux propres**

La variation des capitaux propres sur les exercices 2021 et 2020 s'analyse comme suit :

	Capital	Primes de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice
Au 31 décembre 2019	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(3 639 449)	-	33 162
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	33 162	-	(33 162)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(6 021 043)
Au 31 décembre 2020	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(3 606 287)	-	(6 021 043)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(6 021 043)	-	6 021 043
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(2 608 300)
Subventions d'équipement reçues						120 872	
Au 31 décembre 2021	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(9 627 330)	120 872	(2 608 300)

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Le groupe Boluda confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Réductions pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 000	-	-	15,25

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a attribué à la Société une aide financière afin de participer à la réalisation de la mise en conformité d'un quai d'accostage et d'un bâtiment de servitude attenant.

La société a perçue une somme de 120 KE sur l'exercice.

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021**14. Transferts de charges**

Les transferts de charges au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

Nature des transferts de charges	Montant
Sinistres à recouvrer	52 699
Indemnisation assurances	991
Mutuelle part CE	62 897
Avantages en nature	10 407
Agefos / Fongecif	20 909
Total	147 904

15. Engagements financiers

Les engagements financiers au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

	Total
Engagements reçus	-
Engagements donnés	6 677 235
Indemnités de départ à la retraite	3 810 882
Clause de retour à meilleure fortune	2 763 251
Garantie à première demande GPMM	103 102

16. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Cogerem	Boluda France
Participations	2 000	-	2 000	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	7 863 620	7 146 518	80 377	636 725
Fournisseurs et comptes rattachés	8 652 851	-	-	8 652 851

Par ailleurs, la Société loue des remorqueurs coque nue auprès de la société Boluda France (6 756 560 euros en 2021). Les produits et charges d'intérêts sur compte courant ont respectivement représenté 4 140 euros et (5 148) euros.

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

17. Effectifs moyens

Catégories	Effectifs au 31 décembre	
	2021	2020
Cadres	5	4
Employés	9	10
Ouvriers	3	2
Officiers	77	79
Marins	70	85
Total	164	180

18. Identité de la société mère consolidant les comptes

Les comptes de la Société sont consolidés par la société « Boluda France » dans les comptes de la société « Boluda Corporacion Maritima », suivant la méthode de l'intégration globale.

BOLUDA MARSEILLE FOS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 305.000 euros
Quai de La Lèque - 13110 Port-de-Bouc
404 350 639 RCS AIX EN PROVENCE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022**

L'An deux mille vingt-deux,
Le trente juin à 14h,

La société Boluda Francia S.L.U., au capital de 10.003.200 euros, dont le siège social est située à Madrid (Espagne) capitán Haya 21, immatriculée au Registro Mercantil de Madrid sous le numéro B85151157 (l'« Associé Unique »), représentée par son Président Monsieur Vicente Boluda Fos, dûment habilité à cet effet,

détenant la totalité des actions de la société Boluda Marseille Fos, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 305 000 euros, dont le siège est situé Quai de La Lèque, 13110 Port-de-Bouc et immatriculée sous le numéro 404 350 639 RCS Aix-en-Provence,

s'est présentée au siège de la société Boluda France, à Marseille (2^{ème}) 3 quai de la Joliette,

Etant précisé que :

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée que l'associé unique était appelé à prendre les décisions suivantes,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- la copie des lettres d'information adressées au commissaire aux comptes,
- les statuts de la société,
- le texte des décisions soumises à son approbation,

Et étant rappelé que l'associé unique est appelé à prendre les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux Président et Directeur Général de leur gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Administration de la Société

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Décision et réalisation d'une augmentation de capital social en numéraire par émission d'actions nouvelles à libérer en espèces ; modification corrélative des statuts ;
- Décision et réalisation d'une réduction du capital motivée par l'amortissement des pertes ; modification corrélative des statuts ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- Mise à jour des statuts, modifications statutaires et adoption des nouveaux statuts ;
- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Modification du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions ordinaires suivantes :

PREMIERE DECISION ORDINAIRE

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021, faisant apparaître une perte nette comptable de (2 608 299,52 €) tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Président et Directeur Général quitus entier et sans réserve de leur gestion, et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION ORDINAIRE

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide, conformément à la loi et aux statuts, d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte comptable de (2 608 299,52 €) au compte de « Report à Nouveau » qui, débiteur de (9.627.329,77 €) présentera, après cette affectation, un solde débiteur de (12.235.629,29 €).

L'Associé Unique constate que la réserve légale est intégralement constituée à concurrence de 1/10^{ème} du capital social.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., l'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, l'Associé Unique approuve les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 557, 33 €.

TROISIEME DECISION ORDINAIRE

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'Associé unique prend acte qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

CINQUIEME DECISION ORDINAIRE

L'Associé unique prend acte de la décision du Président d'autoriser l'abandon de créance en principal de Boluda France, au 31 mai 2022, d'un montant de 11 468 086,40 euros (Onze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-six euros et quarante centimes) en faveur de sa sous-filiale Boluda Marseille Fos.

Cette opération qui vise à faciliter la reconstitution des capitaux propres de Boluda Marseille Fos, est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune comme mentionné dans la convention d'abandon de créances datée du 29 juin 2022, signée entre la société Boluda France et la société Boluda Marseille Fos.

SIXIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ayant constaté que le montant des capitaux propres présente un solde débiteur de (9 392 418, 33 €) et ayant constaté que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de 9 760 000 € pour le porter de 305 000 € à 10 065 000 € par émission de 640 000 actions nouvelles de 15,25 € chacune, émises au pair, et à libérer intégralement de leur valeur nominale en espèces.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 30 juin 2022, date à laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

SEPTIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique décide que l'augmentation de capital décidée précédemment lui est réservée en totalité. Il prend acte que le montant de la souscription en espèces est entièrement libéré, que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

HUITIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique décide de modifier les articles 6 et 7 qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

... / ...

10 - L'Associé Unique a décidé le 30 juin 2022 d'augmenter le capital social de 9 760 000,00 € pour le porter de 305 000 € à 10 065 000 € par création de 640 000 actions nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées en espèces »

Le reste de l'article sans changement.

« ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à 10 065 000 € (Dix millions soixante-cinq mille euros).

Il est divisé en 660 000 actions d'une seule catégorie de 15,25 euros (quinze euros et vingt-cinq centimes) chacune, entièrement libérées. »

NEUVIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'Associé Unique décide de réduire pour cause de pertes, le capital social de 9 760 000 euros pour le ramener à 305 000 euros par imputation à due concurrence sur le compte Report à nouveau qui sera ainsi ramené de <12 235 629, 29 euros> à <2 465 629, 20 euros> par annulation de 640 000 €.

DIXIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'Associé Unique, en conséquence de ce qui précède, décide de modifier les articles 6 et 7 qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

... / ...

11 - L'Associé Unique a décidé le 30 juin 2022 de réduire le capital social afin d'amortir les pertes existantes, de 9 760 000 euros pour le porter de 10 065 000 € à 305 000 € par annulation d'actions appartenant à l'Associé Unique. »

Le reste de l'article sans changement.

« ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital est fixé à 305 000 Euros (trois cent cinq mille euros).

Il est divisé en 20 000 actions d'une seule catégorie de 15,25 euros (quinze euros et vingt-cinq centimes) chacune, entièrement libérées. »

ONZIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'associé unique prend acte que les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués pour une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DOUZIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, l'Associé Unique décide du changement du siège social de la Société qui sera « 9 rue René Poli, 13110 Port de Bouc » au lieu du « Quai de la Lèque, 13 110 Port de Bouc » avec une date d'effet au 26 avril 2022.

TREIZIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé au 9 rue René Poli, 13 110 Port de Bouc.

Le reste de l'article 4 demeure inchangée.

QUATORZIEME DECISION EXTRAORDINAIRE

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription, décide, en application des dispositions de l'article L 225-129 VI, alinéa 2 du Code de commerce applicable aux sociétés par actions simplifiées, de ne pas réserver aux salariés de la Société l'augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail, soit une somme maximum de 6100 euros représentant 2% du capital par émission d'actions nouvelles émises au pair.

QUINZIEME DECISION ORDINAIRE

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Copie certifiée conforme le 30 juin 2022
Denis MONSERAND

DocuSigned by:

E1068732891E408...

Directeur Général

Boluda Marseille Fos

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique
Boluda Marseille Fos
Quai de La Lèque
13110 Port-de-Bouc

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boluda Marseille Fos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite décrit dans la note « 2.10. Avantages accordés au personnel » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de la dernière mise à jour de la recommandation ANC n° 2013-02 relative à la méthode de répartition des droits.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 13. Capitaux propres » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU

Etats financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021



Bilan aux 31 décembre 2021 et 2020**(En euros)**

ACTIF	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Concession, Brevet et Droits similaires	(3)	-	-
Fonds commercial	(3)	1 540 484	1 540 484
Constructions	(3)	280 807	129 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	(3)	93 695	107 834
Autres immobilisations corporelles	(3)	5 948	6 052
Immobilisations corporelles en cours	(3)	38 832	17 886
Immobilisations incorporelles et corporelles		1 959 765	1 802 110
Participations	(4)	2 000	2 000
Autres immobilisations financières	(4)	963 128	32 912
Immobilisations financières		965 128	34 912
Total de l'actif immobilisé		2 924 894	1 837 022
Stocks	(2.5)	309 380	182 373
Avances et acomptes versés sur commandes		26 602	13 997
Clients et comptes rattachés	(5)	2 335 304	2 537 528
Autres créances	(5)	8 946 822	4 358 620
Disponibilités		3 442	436
Charges constatées d'avance		300	28 135
Total de l'actif circulant		11 621 850	7 121 088
TOTAL DEL'ACTIF		14 546 744	8 958 111

Bilan aux 31 décembre 2021 et 2020**(En euros)**

PASSIF	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	(13)	305 000	305 000
Prime d'émission	(13)	1 905 092	1 905 092
Réserve légale	(13)	30 500	30 500
Autres réserves	(13)	481 747	481 747
Report à nouveau	(13)	(9 627 330)	(3 606 287)
Résultat de l'exercice	(13)	(2 608 300)	(6 021 043)
Subventions d'équipement reçues	(13)	120 872	-
Capitaux propres		(9 392 418)	(6 904 991)
Provisions pour charges	(8)	3 766 151	3 552 067
Provisions pour risques et charges		3 766 151	3 552 067
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit - Découverts bancaires	(6)	-	1 053
Fournisseurs et comptes rattachés	(7)	9 851 783	2 862 296
Dettes fiscales et sociales	(7)	4 447 753	4 478 190
Autres dettes	(7)	5 873 475	4 969 496
Total des dettes		20 173 011	12 311 034
TOTAL DU PASSIF		14 546 744	8 958 111

**Compte de résultat
Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020**

(En euros)

	Note	Exercices clos le 31 décembre	
		2021	2020
Durée de l'exercice en mois		12	12
Services vendus		27 253 731	25 240 367
Chiffre d'affaires	(9)	27 253 731	25 240 367
Subventions d'exploitation		151 475	151 022
Reprises sur provisions et transfert de charges	(14)	1 485 935	2 612 512
Produits d'exploitation		28 891 140	28 003 901
Achats autres approvisionnements		1 408 141	877 531
Variation de stocks		(127 007)	231 889
Autres achats et charges externes		12 888 442	14 236 844
Impôts, taxes et versements assimilés		466 508	579 515
Salaires et traitements		11 840 602	12 602 656
Charges sociales		3 368 196	3 970 333
Dotations aux amortissements sur immobilisations		89 928	92 994
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 551 151	1 315 067
Autres charges		13	31 268
Charges d'exploitation		31 485 976	33 938 097
Résultat d'exploitation		(2 594 835)	(5 934 195)
Résultat financier	(10)	(13 122)	(15 144)
Résultat exceptionnel	(11)	(342)	(71 703)
Impôts sur les bénéfices	(12)	-	-
Résultat de l'exercice		(2 608 300)	(6 021 043)

1. Présentation de Boluda Marseille Fos (la Société)

L'annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total bilan est de 14 546 744 euros et le résultat de l'exercice dégage une perte comptable de (2 608 300 euros). L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

1.1 Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.2 Evènements significatifs de l'exercice

1.2.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social (cf note 13).

1.2.2 Covid -19

Une grande majorité de la planète se trouve confrontée aujourd'hui à une épidémie virale liée au Covid19.

Des mesures drastiques ont été adoptées par bon nombre de gouvernements afin d'endiguer la propagation de ce virus, dont l'une a résidé dans l'interdiction temporaire d'exercice de certaines professions ou commerces, et dont une autre a obligé au confinement des populations à leur domicile.

Ces dispositions ont eu des répercussions très sensibles sur l'activité économique des entreprises et sur la consommation des entreprises et des ménages.

Parmi toutes solutions offertes par l'État pour tenter de minimiser l'impact de cette situation, la Société a utilisé le dispositif de l'étalement du paiement des charges sociales et fiscales. Au 31 décembre 2021, notre entité était à jour de ses cotisations.

A noter que la Société n'a pas eu recours au PGE (prêt garanti par l'Etat).

Cet événement se poursuivra sans aucun doute sur l'année 2022, et nous prendrons les mesures adéquates lorsque celles-ci s'avèreront nécessaires.

1.2.3 Risques environnementaux et climatiques

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur.

Au cours des années 2020 et 2021, la Société n'a réalisé aucuns investissements environnementaux et n'a engagé aucune dépense importante pour la protection et amélioration de l'environnement.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugé nécessaire à la clôture de l'exercice 2021.

1.3 Evènements postérieurs de l'exercice

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

Les évènements particuliers nés de la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie sont sans effet sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers annuels de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Enfin, il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable professionnel des Transports Maritimes présenté par le Comité Central des Armateurs de France et approuvé par le Conseil National de la Comptabilité (avis de conformité n°17).

Les principes, règles et méthodes comptables détaillés ci-après ont été appliqués de manière uniforme aux exercices précédents.

2.1. Immobilisations corporelles

Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles érigent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis par la Société sont amortis sur une durée de douze mois suivant le mode linéaire.

2.3. Immobilisations financières

La nécessité d'une dépréciation des titres de participation est déterminée par la revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dégagés par la filiale et son niveau d'actif net

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.4. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont principalement composés de soutes au 31 décembre 2021.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.7. Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette est inférieure à leur valeur nominale.

2.8. Risque de non-recouvrement

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des sociétés françaises. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique unique, ne présentant pas de risques pays.

2.9. Autres passifs à long terme

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités ; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de l'organisme de certification.

2.10. Avantages accordés au personnel

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant ; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté,...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de taux de mortalité. Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux, mais sont mentionnées dans les engagements hors bilan.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Ce changement a conduit à une reprise partielle de la valeur de l'engagement existant à hauteur de 923 KE.

Les hypothèses actuarielles retenues par le cabinet Towers Watson à la clôture sont les suivantes :

<u>Hypothèses actuarielles</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Taux d'actualisation	0,45%
Taux d'inflation	1,80%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	
- Marins	55 ans
- Sédentaires	62 ans

MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre des règles sur les passifs, une provision pour médailles du travail correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise est constituée.

INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

2.11. Intégration fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA FRANCE a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1er janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au 31 décembre 2021 pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

	31 décembre 2021			Net 2020
	Brut	Amortissements	Net	
Brevets, licences, marques, logiciels	47 845	47 845	-	-
Fonds commercial	1 540 484	-	1 540 484	1 540 484
Constructions	457 493	176 687	280 807	129 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	483 200	389 505	93 695	107 834
Autres immobilisations corporelles	66 122	60 174	5 948	6 052
Immobilisations en cours	38 832	-	38 832	17 886
Total	2 633 976	674 211	1 959 765	1 802 110

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

	A l'ouverture de l'exercice 2021	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	A la clôture de l'exercice 2021
Brevets, Licences, Marques, Logiciels	47 845	-	-	-	47 845
Fonds commercial	1 540 484	-	-	-	1 540 484
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	287 783	179 220	13 197	3 686	457 493
Matériels et outillage	438 258	43 462	9 000	10 481	483 200
Autres installations générales	43 350	-	-	-	43 350
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 682	1 090	-	-	22 772
Immobilisations corporelles en cours	17 886	35 112	-	(14 167)	38 832
Total des valeurs brutes	2 397 289	258 884	22 197	-	2 633 976

La variation des amortissements sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

	Ouverture	31 décembre 2021		Clôture
		Dotation	Reprise	
Brevets, licences, marques, Logiciels	47 845	-	-	47 845
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	157 930	29 435	10 679	176 687
Matériels et outillage	330 424	59 299	217	389 505
Autres installations générales	43 350	-	-	43 350
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 630	1 194	-	16 824
Total	595 178	89 928	10 896	674 211

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre	
	2021	2020
Titres Cogerem	2 000	2 000
Dépôts et cautions versés	32 554	32 912
Fonds de Garantie	930 574	-
Valeur brute	965 128	34 912
Dépréciation des titres de participation	-	-
Valeur nette	965 128	34 912

Fonds de Garantie :

La Société a signé le 29 décembre 2020 un contrat d'affacturage avec la société Crédit Agricole Leasing & Factoring. Le fonds immobilisé est destiné à maintenir les sommes cédées et indisponibles au financement.

5. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

	31 décembre	
	2 021	2020
Clients et comptes rattachés	2 385 332	2 588 519
Groupe et associés	7 783 243	2 725 273
TVA déductible et autres créances fiscales	63 515	151 290
Fournisseurs-avoirs à recevoir	80 377	96 356
Compte d'affacturage	677 430	944 208
Sinistres à recouvrir	52 699	-
Autres créances d'exploitation	289 558	441 493
Valeur brute	11 332 155	6 947 139
Dépréciations	50 028	50 992
Valeur nette	11 282 126	6 896 147

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les créances d'exploitation « Groupe et associés » correspondent pour l'essentiel à la trésorerie gérée en pool au niveau du groupe Boluda. Au 31 décembre 2021, un montant de 7 146 518 euros était mis à disposition du pool par la Société.

Détail des produits à recevoir

	31 décembre	
	2021	2020
Indemnités à récupérer auprès du personnel	109 609	43 323
Sinistres à recouvrir	52 699	220 753
CET	-	83 492
Fournisseurs-avoirs à recevoir	80 377	96 356
Intérêts courus à recevoir	2 226	359
Total	244 911	444 283

6. Dettes financières

Néant

7. Dettes d'exploitation et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes s'analysent comme suit (en euros) :

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

	31 décembre	
	2021	2020
Fournisseurs et comptes rattachés	9 851 783	2 862 296
Dettes fiscales et sociales	4 447 753	4 478 190
Rabais, Remises, Ristournes à accorder	5 873 475	4 969 289
Total	20 173 011	12 309 775

Les dettes d'exploitation sont exigibles à moins d'un an.

	31 décembre	
	2021	2020
<i>Détail des charges à payer</i>		
Intéressement	181 713	120 572
Fournisseurs factures non parvenues	543 657	254 767
Provision congés payés	3 168 371	3 144 631
Charges à payer sur frais de personnel	-	10 050
Taxe d'apprentissage	9 963	2 365
Formation professionnelle continue	13 427	18 381
Participation à l'effort de construction	49 346	50 145
Organic	13 261	9 965
CET	20 159	-
Taxe sur véhicules sociétés	1 630	1 884
Autres impôts et taxes à verser	6 000	3 857
Rabais, remises, ristournes à accorder	5 873 475	4 969 289
Intérêts courus divers à payer	-	48
Total	9 881 003	8 585 954

8. Provisions

Les provisions inscrites au passif du bilan se détaillent comme suit (en euros) :

	A l'ouverture de l'exercice 2021	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2021
Grosses réparations	3 502 000	1 503 000	1 286 000	1 000	3 718 000
Médailles du travail	50 067	48 151	1 829	48 238	48 151
Total des provisions	3 552 067	1 551 151	1 287 829	56 033	3 759 356

9. Chiffre d'affaires

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2021			Total	31 décembre 2020
	Remorquage	Assistances	Autres		
Chiffre d'affaires :					
France	27 217	-	37	27 254	25 240
Export	-	-	-	-	-
Total	27 217	-	37	27 254	25 240

10. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Intérêts sur créances et compte-courant	4 237	5 559
Produits financiers	4 237	5 559
Intérêts et charges assimilés	6 182	4 581
Autres charges financières	11 177	16 121
Charges financières	17 359	20 703
Résultat financier	(13 122)	(15 144)

11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Boni sur créances	19 462	-
Reprise provision sur contrôle URSSAF	-	6 795
Prix de vente immob.corp.	4 500	26 211
Produits exceptionnels sur op. de gestion	2	36
Produits exceptionnels	23 964	33 042
Autres charges exceptionnels sur op. de gestion	2	2
Part armateur sur sinistres remorqueurs	12 620	76 862
Pertes sur créances	383	-
VCN des immob.corporelles.cédées	11 301	27 882
Charges exceptionnelles	24 306	104 745
Résultat exceptionnel	(342)	(71 703)

12. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(2 607 958)	-	(2 607 958)
Résultat exceptionnel à CT	(342)	-	(342)
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE	(2 608 300)	-	(2 608 300)

BOLUDA MARSEILLE FOS SASU – Exercice clos le 31 décembre 2021

13. Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2021 et 2020 s'analyse comme suit :

	Capital	Primes de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice
Au 31 décembre 2019	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(3 639 449)	-	33 162
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	33 162	-	(33 162)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(6 021 043)
Au 31 décembre 2020	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(3 606 287)	-	(6 021 043)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(6 021 043)	-	6 021 043
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(2 608 300)
Subventions d'équipement reçues						120 872	
Au 31 décembre 2021	305 000	1 905 092	30 500	481 747	(9 627 330)	120 872	(2 608 300)

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Le groupe Boluda confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Réductions pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 000	-	-	15,25

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a attribué à la Société une aide financière afin de participer à la réalisation de la mise en conformité d'un quai d'accostage et d'un bâtiment de servitude attenant.

La société a perçue une somme de 120 KE sur l'exercice.

14. Transferts de charges

Les transferts de charges au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

Nature des transferts de charges	Montant
Sinistres à recouvrer	52 699
Indemnisation assurances	991
Mutuelle part CE	62 897
Avantages en nature	10 407
Agefos / Fongecif	20 909
Total	147 904

15. Engagements financiers

Les engagements financiers au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

	Total
Engagements reçus	-
Engagements donnés	6 677 235
Indemnités de départ à la retraite	3 810 882
Clause de retour à meilleure fortune	2 763 251
Garantie à première demande GPMM	103 102

16. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Cogerem	Boluda France
Participations	2 000	-	2 000	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	7 863 620	7 146 518	80 377	636 725
Fournisseurs et comptes rattachés	8 652 851	-	-	8 652 851

Par ailleurs, la Société loue des remorqueurs coque nue auprès de la société Boluda France (6 756 560 euros en 2021). Les produits et charges d'intérêts sur compte courant ont respectivement représenté 4 140 euros et (5 148) euros.

17. Effectifs moyens

Catégories	Effectifs au 31 décembre	
	2021	2020
Cadres	5	4
Employés	9	10
Ouvriers	3	2
Officiers	77	79
Marins	70	85
Total	164	180

18. Identité de la société mère consolidant les comptes

Les comptes de la Société sont consolidés par la société « Boluda France » dans les comptes de la société « Boluda Corporacion Maritima », suivant la méthode de l'intégration globale.